

NOM DE L'ÉLÈVE : PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : CLASSE :
NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE FINANCIER : N° INTERNE :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Type de contrat : Créance demi-pension

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agent comptable du collège Corentin Riou à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent comptable du collège Corentin Riou.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 59 ESD 535261

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Agent comptable du collège Corentin Riou

Adresse : 24, rue des forêts

Code postal : 85540

Ville : MOUTIERS LES MAUXFAITS

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

			(
--	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature

Le (JJ/MM/AAAA) :

--

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

COLLER VOTRE RIB ICI

(au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent du collège Corentin Riou. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Agent comptable du collège Corentin Riou

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés